

POUR UNE AUTRE STRATÉGIE DE GESTION FORESTIÈRE

La forêt a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique en tant que puits de carbone. L'article 5.1 de l'Accord de Paris prévoit ainsi de préserver ou de renforcer les puits de carbone naturels comme les forêts. Mais les forêts subissent également de plein fouet les effets des changements climatiques comme le montre la multiplication des incendies et les dépérissements liés aux sécheresses. L'enjeu principal autour d'une nouvelle stratégie forestière est donc d'accompagner l'adaptation des forêts aux changements climatiques tout en cherchant à maximiser, dans les prochaines années qui seront décisives pour le climat, leur capacité à absorber et stocker du carbone.

Dans le cadre d'un projet commun, Canopée, Fern et les Amis de la Terre ont réalisé un rapport pour explorer différents scénarios de gestion forestière. En particulier, nous avons voulu modéliser les impacts d'une augmentation de la récolte de bois, comme le prévoit la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), sur le puits de carbone forestier. Ce rapport démontre que le maintien actuel des niveaux de récolte, tout en faisant évoluer les pratiques de gestion forestière vers une sylviculture à couvert continu, est le meilleur compromis entre la nécessaire adaptation des forêts aux changements climatiques et leur indispensable contribution à l'atténuation de son ampleur.

HYPOTHÈSES DU RAPPORT

Pour simuler l'impact de différents scénarios de gestion forestière à l'horizon 2050, nous avons construit une modélisation en retenant plusieurs hypothèses :

- La surface et la productivité biologique des forêts ne varient pas ;
- Le taux de mortalité des arbres en forêts, lié aux changements climatiques, augmente selon deux modalités : modérée et forte.
- Le taux de forêts gérées passe de 65% en 2020 à 75% en 2050.

25%

→ C'EST LA SURFACE DE LA FORÊT NON-EXPLOITÉE EN 2050.

(DONT 10% AVEC UN STATUT DE PROTECTION STRICT)



Surface de forêt en libre évolution :

il s'agit de la surface de forêt inexploitable pour des raisons techniques (accessibilité, pentes, zones humides...) ou en raison de blocages fonciers durables, ou par nécessité de protection (eau, sols) et de conservation et restauration de la biodiversité. En 2050, 10% de ces surfaces bénéficient d'un statut légal de protection durable. Ces surfaces protégées et en libre-évolution sont réparties sur l'ensemble du territoire et à différentes échelles, d'îlots de sénescence au sein de forêts exploitées à des massifs de plusieurs milliers d'hectares.

75%

→ C'EST LA SURFACE DE LA FORÊT EXPLOITÉE EN 2050 QUI SE DIVISE EN :



Surface de forêt exploitée en sylviculture à couvert continu :

cette sylviculture sélective, plus proche des cycles naturels et expérimentée en France depuis des décennies, consiste à laisser la forêt évoluer vers un volume d'équilibre pour ne réaliser que des coupes dites de "jardinage", améliorant progressivement les qualités pour viser une production maximale de bois d'œuvre. Le choix de cette sylviculture se justifie par l'enjeu climatique : elle permet de maintenir le stock de carbone initial des écosystèmes et de l'augmenter dans le bois et dans le sol, sans renoncer à une exploitation raisonnée du bois. Elle présente également un intérêt évident pour la biodiversité en permettant de restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Elle répond par ailleurs à une attente sociale de plus en plus forte.



Surface de forêt exploitée en "impasse sanitaire" :

il s'agit des parcelles en état de santé critique et sur lesquelles une régénération naturelle est absente ou ne peut garantir le retour d'un peuplement durable au vu du sol et du climat. En 2020, nous estimons que cette situation concerne 3% de la forêt française mais à l'horizon 2050, en raison des changements climatiques, cette surface pourrait concerner jusqu'à 7% de la surface forestière française avec une hypothèse de mortalité forte.